

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2018 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT Adjointes et conseillers municipaux avec délégation.

Mmes et MM. Annie PETIT, Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Geneviève SCHAAP et Daniel MARMAGNE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : MM. Jacky JOANNIS Mme (pouvoir à Patrick PICARD), Jérôme DELORME (pouvoir à Christian DEUILLET) et M. Sébastien LE CANN (pouvoir à Yves SCALABRINO).

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H15.

Monsieur le maire accueille les élus et les personnes présentes dans la salle pour ce premier conseil de l'année 2018.

P. PICARD explique qu'à l'occasion du premier conseil, il était tradition de présenter les vœux mais compte tenu de la date, cette habitude n'est plus d'actualité.

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017

Magali HIRARDIN, secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 21 décembre 2017 n'apporte aucune observation, il est adopté.

COMMANDE PUBLIQUE - Constitution d'un groupement de commandes en vue de l'acquisition et de la maintenance d'un logiciel ADS-SIG

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 juin 2015 portant création d'un service mutualisé ADS-SIG,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2015 portant création d'une entente intercommunale pour la création d'un service commun d'instruction d'actes d'urbanisme, dont la ville de Monéteau est l'autorité gestionnaire,

Considérant que la Communauté de l'auxerrois, la ville d'Auxerre et la ville de Monéteau ont des besoins en matière d'acquisition et de maintenance d'une solution logicielle full-web globale pour la gestion et la consultation de données géographiques en ligne et l'instruction des autorisations d'urbanisme et compétences associées,

Considérant que la Communauté de l'auxerrois a constitué un groupement de commandes dont elle est coordonnateur,

Considérant que la ville d'Auxerre a des besoins spécifiques en matière d'ADS-SIG, et qu'elle a intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Considérant que la ville de Monéteau, au regard de ses propres besoins, a intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DE CONSTITUER le groupement de commandes en vue de l'acquisition et de la maintenance d'un logiciel ADS-SIG,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

FINANCES – DOB – Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 18 du Règlement intérieur, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Monsieur l'adjoint aux finances donne lecture du débat d'orientation budgétaire, qui, à travers un constat de la situation économique actuelle internationale et nationale, développe la photographie économique de la commune, de ses projets à court terme, de sa situation fiscale et de son endettement.

Les élus échangent sur les orientations présentées dans ce rapport.

Monsieur le maire souhaite revenir sur l'adaptation de l'habitat et de l'emploi qualifié : sujet d'actualité. Il fait part d'une rencontre avec Monsieur le Préfet au cours de laquelle il a évoqué la situation de l'aérodrome de Branches. La société qui gère cet établissement devra répondre aux

besoins du territoire. Quant aux entreprises qui souhaitent embaucher du personnel qualifié, elles devront aussi s'interroger sur le devenir du conjoint afin que celui-ci puisse aussi trouver un emploi sur le bassin local.

D. CRENÉ évoque aussi le transfert des zones d'activités et ses répercussions sur la fiscalité communale. La Dotation Globale de Fonctionnement qui est en baisse depuis 2013 (504 153 en 2012 ne serait plus que de 20 000 € en 2018 pour disparaître totalement. Cependant le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunal des Collectivités Locales ne fait qu'augmenter, il est passé de 11 301 € en 2013 à 50 500 € en 2017/2018.

D'autre part, l'endettement est très faible à Monéteau : 33.44 € par habitant représentant un remboursement du capital de 136 231 €.

L'élaboration du budget 2018 s'inscrit dans le prolongement des actions conduites depuis plusieurs mandats. Des doutes et interrogations restent en suspens comme la suppression de la taxe d'habitation. Malgré toutes ces menaces sur l'autonomie des finances locales, la situation financière reste bonne à Monéteau : le volume des investissements restera conséquent mais des choix seront à faire lors de la prochaine commission des finances. Par conséquent, de nouveaux emprunts ne sont pas à prévoir pour l'équilibre du budget sauf peut-être pour le pôle enfance (restaurants scolaires et centre de loisirs) et bien entendu sans augmentation de la fiscalité locale

Monsieur le maire confirme que les taux ne seront pas augmentés en 2018 tient à rajouter trois points importants à ce débat :

- *Pas d'augmentation sur la taxe d'assainissement.*
- *La proposition d'un emprunt pour réaliser les travaux dans les cantines et le centre de loisirs serait plus judicieuse, permettant cet investissement afin de bénéficier des taux d'emprunt encore très bas.*
- *La Cour des Comptes pourrait faire un rappel à la commune sur les reports d'investissements car certains travaux non pas été encore réalisés.*

B. TAILLANDIER demande pourquoi le FCTVA doit être reversé à la région.

D. CRENÉ rappelle que cela existait déjà car il y a certaines taxes qui sont reversées obligatoirement et celle-ci en fait partie comme une partie de la Taxe d'Habitation est reversée à la Communauté d'Agglomération et au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après débat, prend acte du document.

FINANCES – Demande de subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie pour études et travaux de renaturation des berges de la Peupleraie, de la rue des Dumonts et de la rue de Gurgy

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Les berges de la Peupleraie, de la rue des Dumonts et de la rue de Gurgy ont subi des effondrements en raison de l'action du temps et de la circulation fluviale.

Les travaux autorisés par les services de la Police de l'Eau sur ces sites consistent à réaménager les berges par des techniques dites de renaturation, visant à redonner un aspect naturel aux berges, contrairement aux autres techniques d'artificialisation des berges que la Police de l'eau n'autorise qu'en site contraint par des problématiques de place disponible par exemple.

Ces techniques de renaturation ont l'avantage de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%, dès le stade de l'étude, au titre du défi 6 du 10^{ème} programme de l'agence : protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides.

La première tranche de travaux a consisté à réaliser la renaturation des berges de la peupleraie dont l'Agence de l'Eau a subventionné 80% du montant des travaux par le biais d'une convention d'aide financière.

La seconde tranche de travaux, correspondant aux berges de la rue des Dumonts et de la rue de Gurgy, également intégrée à cette convention, n'a pu être réalisée par l'entreprise initialement retenue et le marché a dû être résilié. Une nouvelle consultation a donc été lancée avec des montants de marchés différents. En plus de la tranche ferme initialement prévue, une tranche optionnelle a été créée afin de prendre en compte un linéaire de berges plus important rue des Dumonts.

Cette tranche conditionnelle doit être lancée en 2018 afin de consolider les berges au plus tôt ; elle sera donc soumise au vote du budget principal 2018. Le marché a été attribué à la société ARBEO.

La convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau, signée en décembre 2016, a retenu uniquement le montant des travaux de 63 630 euros TTC sur lequel 80% du montant était subventionné.

A ce jour l'opération représente une dépense plus importante. Une nouvelle aide est donc sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en complément afin de bénéficier du taux maximal d'aide possible en fonction de l'ensemble de la dépense à réaliser.

Au total, le montant des études est de 17 887,06 euros TTC et les travaux dans leur intégralité s'élèvent à 103 447,90 euros TTC (Peupleraie : 29 485,90 euros / Dumonts TF : 25 380 euros / Dumonts TO : 20 922 euros / Gurgy : 27 660 euros) pour un cout total d'opération de 121 334,96 euros TTC.

Le plan de financement complet se décompose comme suit :

Montant de l'opération TTC : 119 798,20 €	Ville de Monéteau	AESN	TOTAL
	20%	80%	
Etudes	3 577,41 €	14 309,64 €	17 887,06 €
Travaux	20 689,58 €	82 758,32 €	103 447,90 €
TOTAL	24 266,99 €	97 067,96 €	121 334,96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour obtenir l'aide la plus large possible dans le cadre des études et travaux de renaturation des berges de la Peupleraie, de la rue des Dumonts et de la rue de Gurgy,
- D'INDIQUER que les dépenses seront inscrites au BP 2018 à l'article 617 pour les études, à l'article 61521 pour les travaux et que les recettes seront inscrites à l'article 74718
- D'AUTORISER le Maire à signer tous actes à intervenir

Monsieur le maire rappelle que ces travaux deviennent urgents car les berges s'effondrent, notamment du côté de la rue de Gurgy. Cependant, les Voies Navigables de France ont fixé la date « de chômage » pour la rivière Yonne permettant de programmer les travaux avec eux et les entreprises. Malgré cela il n'y a aucune assurance d'avoir cette subvention.

FINANCES – Mise en place de la vidéoprotection – Demande de subvention FIPD

Rapporteur : Lionel DARLOT

La loi 2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, a créé le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Celui-ci permet entre autres de financer les projets de vidéoprotection soutenus par les collectivités locales.

La ville de Monéteau, après avoir réalisé un diagnostic de tranquillité publique, a identifié la nécessité d'équiper le territoire de la commune d'un système de vidéoprotection, en coordination avec le référent sureté du groupement de Gendarmerie de l'Yonne.

La délibération du 4 avril 2016 validait le projet de vidéoprotection sur la ville de Monéteau, et présentait les différentes phases dudit projet.

Le marché a été attribué à la société GSCOM en date du 23 décembre 2016. Le marché comporte une tranche ferme de 53 000 € HT et une tranche optionnelle de 79 000 € HT, soit un budget total de 132 000 HT pour l'ensemble du projet.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Montant travaux HT	Subvention FIPD	Autres financeurs	Autofinancement
132 000 euros	66 000 euros	-	66 000 euros

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29, indiquant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune,

VU l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 créant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu la délibération du conseil municipal de Monéteau du 4 avril 2016,

CONSIDERANT que les subventions du FIPD seront versées en fonction de l'avancement du projet et ceci sur le délai global de mise en œuvre du système de vidéoprotection présenté,

CONSIDERANT que la dépense relative au projet de vidéoprotection est inscrite au budget primitif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD et à signer tous les documents afférents.

Monsieur le maire rappelle qu'une première partie a déjà été financée. Il fait part aussi de la visite de Monsieur le Préfet le lundi 12 février chez les commerçants et entreprises de Monéteau dans le cadre de l'opération « tranquillité publique ».

Ce système de vidéoprotection permet de conforter les liens avec la gendarmerie et la recherche de renseignements dans leurs enquêtes ; d'où la nécessité de faire une demande de subvention.

D'autre part, il reste dubitatif sur le montant attribué car la somme demandée correspond à la totalité affectée au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

FINANCES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques de VENOY pour l'année 2016/2017

Rapporteur : Marie LEGENDRE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la participation forfaitaire et propose de retenir **87.85 €** par an et par enfant, pour :
 - * deux élèves de Monéteau scolarisés à Venoy pour l'année 2016/2017
- D'AUTORISER le Maire à signer les conventions,
- DE RAPPELER que des crédits sont ouverts au budget 2018

FINANCES - COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 13 décembre 2017

Rapporteur : Daniel CRENE

Monsieur l'Adjoint aux finances présente le rapport de la CLECT réunie le 13 décembre 2017.

A l'ordre du jour :

- Election du Président de la CLECT
- Election du Vice-président de la CLECT
- Adoption du règlement intérieur
- Fixation des attributions de compensation des communes :
 - ADS-SIG
 - Attribution de compensation aux 8 communes du Coulangeois
 - IFER
- Questions diverses

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT du 13 décembre 2017.

D. CRENÉ précise que cette commission examine le transfert des sommes reversées à la commune par la Communauté d'Agglomération ainsi que les charges.

URBANISME – Acquisition de la parcelle AX 174

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite au problème récurrent d'inondation aux Prés-Hauts, il est indispensable de compléter la gestion des eaux pluviales du quartier, notamment via la prolongation du fossé actuel en direction de l'Yonne.

Via l'acquisition de la parcelle AX 174, il est envisagé de prolonger le fossé existant.

VU la proposition de vente formulée par M. O'NEILL Bernard concernant la parcelle AX 174 ;

CONSIDÉRANT que cette parcelle se situe en zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT que cette parcelle se situe dans le périmètre rapproché de protection du captage des Boisseaux ;

CONSIDÉRANT que des terrains voisins ont été acquis en 2016 par la commune au prix de 16,80€/m² ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DE DÉCIDER l'acquisition de la parcelle AX 174, d'une surface de 1 443 m² au prix de 16,80€/m², c'est-à-dire à hauteur de 24 242,40€ HT.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires en vue de cette acquisition.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document et acte à venir.

URBANISME – Acquisition de la parcelle AH 362

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU la proposition de vente formulée par Mme LEMARIÉ Danièle concernant la parcelle AH 362 ;

CONSIDÉRANT que cette parcelle se situe en zone UB du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis du Service du Domaine, en date du 17 septembre 2012, estimant la parcelle AH 362 à 17 000 euros ;

CONSIDÉRANT que deux canalisations du réseau de collecte des eaux pluviales sont implantées sur la parcelle ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DE DÉCIDER, après négociation, l'achat de la parcelle AH 362, d'une surface de 926 m², à hauteur de 20 000 € HT.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires en vue de cette acquisition.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document et acte à venir.

FISCALITÉ – Modification du mode de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU le Code de la Santé Publique, ses articles L.1331-1 et suivants, et notamment l'article L.1331-7 ;

VU l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012, n° 2012-354 du 14 mars 2012 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2012/055 en date du 18 juin 2012 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016/007 en date du 11 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que le mode de calcul de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), institué par les délibérations susvisées, pénalise les propriétaires d'annexes à l'habitation accolées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DE DÉCIDER de modifier le mode de calcul de la PFAC pour les annexes accolées à l'habitation en ce que la surface prise en compte dans ce calcul sera au maximum égale à 50% de la surface du bâtiment principal auquel elle est accolée.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire présente le dernier état du tableau de suivi des déclarations d'intention d'aliéner, mis à jour à la date du conseil municipal.
Aucun droit de préemption n'est appliqué.

MARCHES PUBLICS – Informations au Conseil Municipal – Décisions relatives aux marchés publics

Rapporteur : Robert BIDEAU

Attribution de marchés

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation en vertu de l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du marché	Titulaire du marché	Montant TTC
Mission de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement du secteur de la peupleraie	C3i	30 450 €
Accord cadre – Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voiries et de réseaux d'eaux pluviales – Années 2017 à 2020 Marché subséquent n°2 - Programme 2018	ECMO	Marché à bon de commandes
Achat, livraison et installation de matériels son et lumière pour l'espace culturel de Monéteau	AUDIO PRO DIFFUSION	66 856,49 €

COMMISSIONS

Commission voirie et environnement du 23 janvier 2018

Rapporteurs : Patrick PICARD/Paolo ZAROS

P. ZAROS donne lecture du compte rendu de cette commission qui était réunie pour examiner l'itinéraire du Tour de Bourgogne sur le territoire communal côté rive gauche « Route des Conches ». Or le projet de cette vélo route va être modifié, confirmation par le Conseil Départemental et la Communauté de l'Auxerrois : le tracé n'est pas encore validé.

P. PICARD fait part qu'après cette commission, certains élus se sont rendus sur place pour revoir le problème. Il suggère que les informations reçues depuis cette réunion ne permettent de se positionner à ce jour et propose que la décision soit reportée à un prochain conseil.

Monsieur le maire précise que le Comité de Pilotage réunissant les villes d'Auxerre et de Monéteau, la Communauté d'Agglomération prendra sa décision et le Conseil Départemental exécutera la résultante du choix des trois collectivités. Ne sachant pas encore quelle option sera choisie ni quelle sera la définition exacte du tracé, Monsieur le maire suggère qu'il faut attendre le verdict avant de prendre une décision.

F. JALOUZOT s'interroge si la route des Conches se situe bien dans l'agglomération vu le comportement des automobilistes.

P. PICARD répond que les élus sont bien conscients que sur cette route, les automobilistes se croient hors agglomération et ne respectent pas les limitations de vitesse. Des propositions seront faites pour des aménagements à l'issue de la décision du COPIL pour la vélo route

INFORMATIONS DIVERSES

- Vie Scolaire - Information sur la visite du pôle jeunesse d'Appoigny :

M. LEGENDRE fait part de la visite qui a eu lieu le 3 février. La visite a commencé par la cantine qui est une belle réalisation en configuration self – matériaux dominant : le bois
Ensuite visite des 2 nouvelles classes avec tableaux numériques – très intéressant et la visite s'est terminée par les locaux réservés aux activités.

- Vie Scolaire - Information sur la future semaine de 4 jours :

M. LEGENDRE informe que les horaires proposés le 12 décembre 2017 ne pouvaient être pris en compte par le transporteur pour le ramassage des enfants. Un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le 8 février pour valider les nouveaux horaires et qui ont été proposés à l'Inspection Académique.

Pour les écoles maternelles : 8h35 à 11h45 et de 13h35 à 16h25

Pour les écoles élémentaires : 8h30 à 11h50 et de 13h50 à 16h30

Monsieur le maire précise que cette nouvelle proposition n'est pas encore validée par l'Inspection Académique mais qu'elle permet à la société de transport de donner un avis favorable.

- Remerciements de la famille DOS SANTOS suite au décès de M. Jacques DOS SANTOS
- Remerciements de la famille BOUCHEZ suite au décès de M. Xavier BOUCHEZ
- Travaux SNCF sur le passage à niveau du Grand Hémont
- Monsieur le maire fait part de la concertation et des réunions publiques concernant la suppression du passage à niveau de Jonches sachant que le tracé envisagé obligerait 780 Poids Lourds par jour à entrer et sortir de la ZI Plaine des Isles sur la Route Départementale 84 : futur accès à créer.
La réunion publique de Monéteau aura lieu le mercredi 28 mars à 18h30 au foyer municipal.
- P. PICARD demande si on connaît par jour, le nombre de voyageurs partant d'Auxerre pour aller à Migennes.

Réponse : pas de chiffre connu et jamais transmis par les services de la SNCF

C. MOREL rappelle les paroles de M. FERREZ : la ligne ferroviaire Auxerre/Migennes ne sera pas électrifiée.

PUBLIC

La parole est donnée aux riverains de la route des Conches

Monsieur Dominique DELAIN prend la parole et donne lecture du compte rendu de la réunion de ces riverains tous présents ce soir.

Suite à la rencontre avec les élus sur place, le collectif des riverains s'était réuni afin d'examiner deux points :

- * Le tracé de la vélo route validé par les deux municipalités
- * la sécurisation de la route des Conches

Analyse du collectif qui excède les riverains :

- * le comportement, le manque de civisme et de respect de certains automobilistes et/ou motocyclistes mettent en danger voir en péril les riverains, les touristes, les cyclistes, les plaisanciers ou tout simplement les promeneurs.
- * le manque évident de réactivité ou face à l'attentisme volontaire ou pas des élus de notre municipalité

A l'issue de cette lecture les riverains demandent deux réponses franches :

- * sur le changement de décision pour le tracé de la vélo route
- * sur la sécurisation de la voirie : signalétiques verticale visible, aménagements de bandes rugueuses, ralentisseurs, bordures ...

En conclusion le collectif des riverains pose deux questions :

- * Pourquoi remettre en cause la décision du 30 septembre 2013 ?
- * Connaissez-vous le nombre de véhicules circulant par jour sur cette route ?

P. PICARD prend la parole et assure que les élus ont bien entendu les doléances du collectif et qu'ils ont toujours proposé des aménagements. Certains ont été réalisés et pourquoi d'autres ne l'ont pas été : attente de la décision de la vélo route prise en 2013 et jusqu'il y a trois semaines le dossier était et est encore en attente de validation.

La commission qui s'était réunie ne peut apporter suffisamment d'éléments concrets pour être validés par le conseil ce soir.

Dès qu'il sera possible et que le Comité de Pilotage donnera les orientations du tracé, les élus pourront statuer sur la programmation des aménagements utiles.

Monsieur le maire confirme que le comité des trois collectivités validera le tracé mais la portion de la route du côté d'Auxerre ne sera pas réhabilitée.

Monsieur DELAIN rappelle que le nombre de véhicules a beaucoup augmenté depuis 2013 (estimation 2 600 par jour).

Monsieur le maire signale qu'il ne faut pas comparer avec le comptage du radar pédagogique.

P. SALIGOT rappelle qu'il y a déjà un ralentisseur d'installer et que la commission environnement étudiera d'autres aménagements.